



3ème Tour

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2015 - 15h

CSM Sully sur Loire (PH)	/	OC Châteaudun (PH)
AJS Mont / Bracieux (PH)	/	FC Chartres (CFA2)
Vineuil SF (DH)	/	Blois Foot 41 (DH)
USM Olivet (PH)	/	FC Drouais (CFA2)
USM Montargis (DH)	/	ES Gâtinaise (DHR)
CS Bonny/Loire (D2) ou SC Massay (D2)	/	US Vendôme (PH)
ES Marigny les Usages (D3)	/	US Chitenay Cellettes (D1)
J3S Amilly (DHR)	/	FC St Georges sur Eure (DHR)
CA St Laurent (D2) ou CS Bonneval (D2)	/	CS Mainvilliers (DHR)
AS Châteauneuf en Thymerais (PH)	/	FCM Ingré (D1)
USBVL Beaugency (DHR)	/	CA Pithiviers (DHR)
Deport. Orléans (D2) ou FCO St Jean (D2)	/	USM Saran (DH)
ASC Port. Blois (D1)	/	RC Bouzy les Bordes (D2)
US Châteauneuf sur Loire (DHR)	/	AFC Blois 1995 (DHR)
US La Châtre (PH)	/	SA Issoudun (DHR)
Joué les Tours FCT (PH)	/	ES Trouy (PH)
FC St Jean le Blanc (DHR)	/	FC Richelieu (PH)
Vierzon FC (DH)	/	EB St Cyr sur Loire (DHR)
Moulins/C. (D2) ou Val de Vienne (D2)	/	Bourges Foot (DH)
St Florent (D2) ou Châteaumeillant (D2)	/	EAS Orval (PH)
Veretz Larcay (D2) ou Villers les O. (P1)	/	SC Azay Cheillé (PH)
FC Ouest Tourangeau 37 (DHR)	/	St Georges Descartes (PH)
US St Maur (PH)	/	AS Chanceaux sur Choisille (D1)
AS Fondettes (D2)	/	Bourges 18 (CFA2)
FC St Douichard (PH)	/	FC Déols (DH)
SS Souesmes (D1)	/	Avoine O. Chinon Cinais (CFA2)

US Le Poinçonnet (D1) / St Pryvé St Hilaire FC (CFA2)

Clubs Exempts : L2 - NAT - CFA

*** : Les Clubs recevants, conformément aux dispositions du Règlement de la Coupe de France, devront présenter un terrain homologué au moins de niveau 5 et informer la Ligue du Centre/Val de Loire de la désignation du terrain sous 48 heures ; à défaut, la rencontre sera inversée et se déroulera sur le terrain de l'adversaire.**

Les clubs peuvent avancer la rencontre au samedi 12 septembre et/ou modifier l'horaire de la rencontre en effectuant une "demande de modification" par le site internet de la Ligue du Centre/Val de Loire (Documentations → Compétitions).

Rappel lors du tirage l'article 6.2.1 de la Coupe de France 2015/2016 a été appliquée :

"Jusqu'au 6ème tour inclus, les ligues régionales définissent les règles applicables au choix des terrains en incluant le principe que, dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situant dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain."

Prochain tirage : Jeudi 17 septembre 2015 à 18h30
(Remise d'un équipement complet)

4ème tour : Dimanche 27 septembre 2015 à 15h00